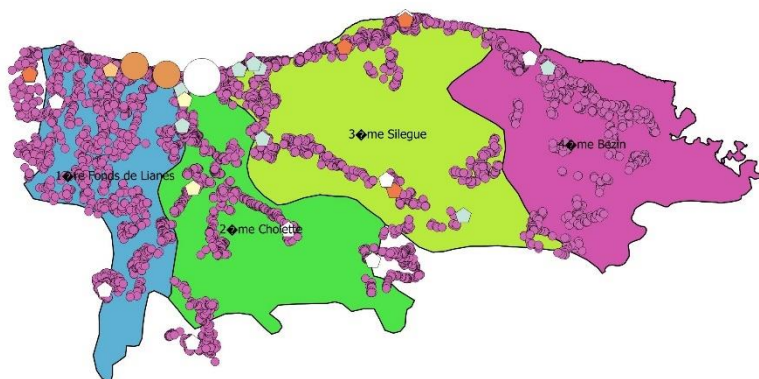


UCP-MENFP / BID

RÉPARTITION DES ÉCOLES ET DES MÉNAGES DANS LA COMMUNE DE PETITE RIVIÈRE DE NIPPES



- Les points violets représentent les ménages.
- Les petites maisons bleues représentent les écoles préscolaires et fondamentales
- Les cercles représentent les écoles secondaires.

CARTE SCOLAIRE COMMUNE DE PETITE RIVIÈRE DE NIPPES

GASTON GEORGES MÉRISIER, EDITEC

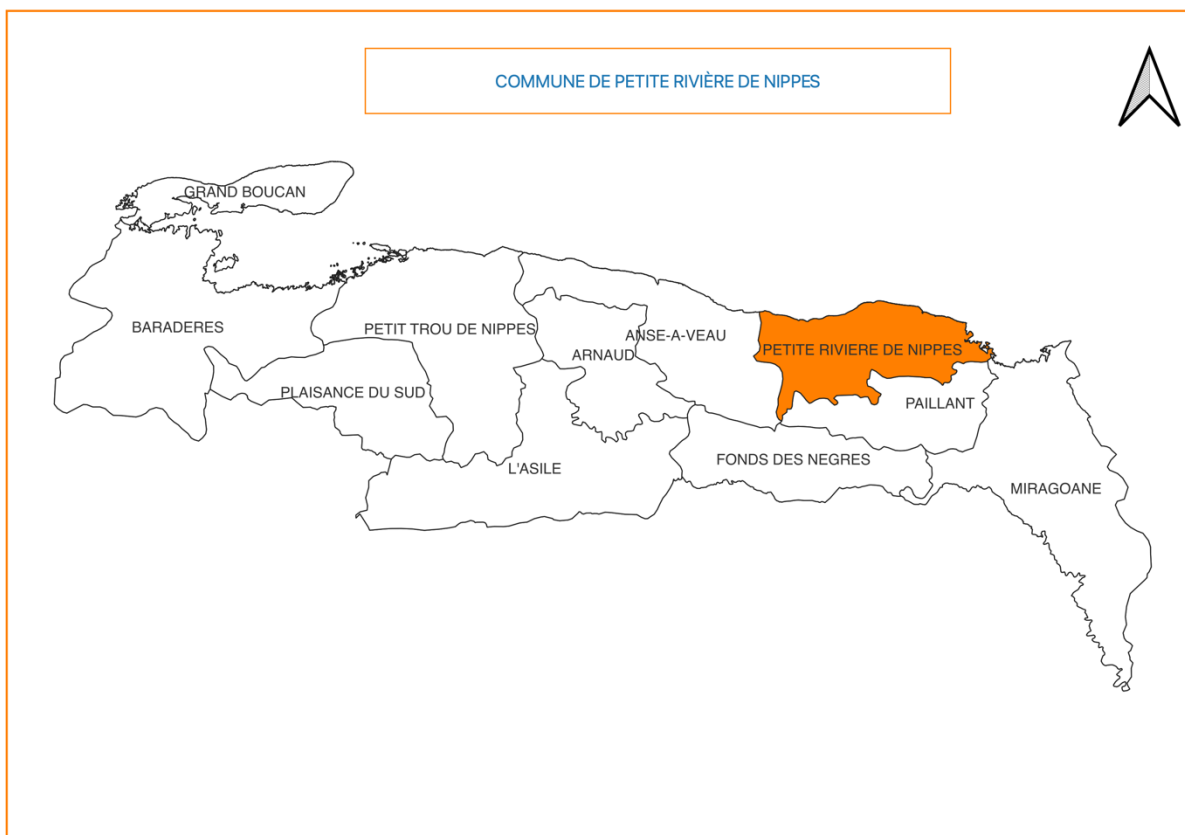
AVRIL 2025

Table des Matières

	Page
Introduction.....	2
A. Les Niveaux Pré-scolaire et Fondamental.....	4
I. Diagnostic de la situation actuelle.....	4
1.1. Accessibilité et accès.....	5
1.2. Qualité du service éducatif et mode d'utilisation des ressources.....	11
II. Analyse démographique.....	16
2.1. Caractéristiques d'évolution de la population de la commune.....	16
2.2. Structure par âge de la population.....	17
2.3. Caractéristiques de dispersion de la population.....	17
2.4. Répartition par sexe de la population.....	18
2.5. Projection de la population scolaire.....	18
2.6. Projection des effectifs d'élèves.....	19
III. Propositions de réorganisation et de renforcement du réseau d'écoles.....	21
3.1. Les perspectives en matière de réaménagement du territoire.....	21
3.2. Les normes scolaires.....	21
3.3. Les aires de recrutement des élèves.....	23
3.4. Les infrastructures.....	25
3.5. Les enseignants.....	25
3.6. Les manuels scolaires.....	26
3.7. Les coûts de scolarisation et leur financement.....	26
B. Le Niveau Secondaire.....	27
I. Diagnostic de la situation actuelle.....	27
1.1. Accessibilité et accès.....	28
1.2. Qualité de l'enseignement.....	30
II. Analyse démographique.....	33
III. Propositions de réorganisation de l'offre.....	34
Références bibliographiques.....	37
Les Annexes :	38
Annexe 1 : Répertoire des écoles de la commune de Petite Rivière de Nippes	
Annexe 2 : Liste des enseignants avec leurs profils de formation professionnelle	

Introduction

Située dans le Département des Nippes entre les communes de Paillant et d'Anse-à-Veau, la commune de la Petite Rivière de Nippes était anciennement appelée Rochelois et le nom des habitants est Riva-Nippois. Elle comprend la ville de Petite Rivière de Nippes, ville côtière, et quatre (4) sections communales : 1^{ère} Section Fond des Lianes, 2^{ème} Section Chalotte, 3^{ème} Section Silègue et 4^{ème} Section Bézin.



Son relief dominant est la plaine et son climat est considéré comme chaud. En ce qui concerne les ressources en eau, la commune a cinq (5) rivières et quatre (4) sources. De plus, il y a deux (2) puits (un forage simple et un puits artésien), cent treize (113) robinets, une pompe et trois (3) lavoirs. Le centre ville et certaines zones environnantes sont électrifiées par un groupe électrogène géré par l'Ambassade du Canada. Le service téléphonique est assuré par la Digicel et la Natcom. Le service postal existe seulement en ville sous la supervision de deux (2) facteurs. Il n'y a ni station de radio, ni journal/revue, ni station de télévision dans la commune de Petite Rivière de Nippes. En ce qui a trait aux infrastructures économiques et financières, il n'y a que quatre (4) caisses populaires dans la commune. Du côté des établissements commerciaux, on a dénombré quatre (4) grandes boutiques, quatre (4) centres de provisions alimentaires, un (1) dépôt de boissons gazeuses et deux dépôts de produits agricoles. Pour les autres établissements, on a répertorié deux (2) pharmacies et deux (2) studios de photo dans la commune. Quant à la Culture et au Loisir, la commune n'a ni bibliothèque, ni musée, ni salle de cinéma. La salle paroissiale qui

se trouve au centre ville sert parfois de salle de théâtre. Le football est le seul sport pratiqué dans la commune. De plus, dix-sept (17) gaguères sont répertoriées dans la commune comme autres lieux de loisirs.

La population de Petite-Rivière de Nippes en 2015 était estimée par l'Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique (IHSI) à 28 553 habitants et elle atteindra 32 310 habitants en 2025. Avec une superficie de 93.70 Km², sa densité de population sera alors de 345 habitants/Km². La plus grande partie de cette population (85.5%) est dispersée en milieu rural. L'agriculture et l'élevage constituent les principales activités économiques de la commune.

En matière d'offre scolaire, il y a 11 kindergarten dans cette commune, 32 écoles fondamentales dont 14 écoles publiques, 6 écoles secondaires et 4 centres de formation professionnelle. Le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle (MENFP) y est représenté par un inspecteur de zone qui relève du bureau de district scolaire (BDS) situé dans la ville de Petite Rivière de Nippes.

La carte scolaire de cette commune qui sera présentée dans les lignes qui vont suivre, couvre l'offre et la demande scolaires aux niveaux du préscolaire, du fondamental et du secondaire.

A. Les niveaux pré-scolaire et fondamental

I. Diagnostic de la situation actuelle

Dans la commune de Petite Rivière de Nippes, la majorité des écoles (67.44%) est non publique. Elles sont réparties par sous-réseau comme suit :

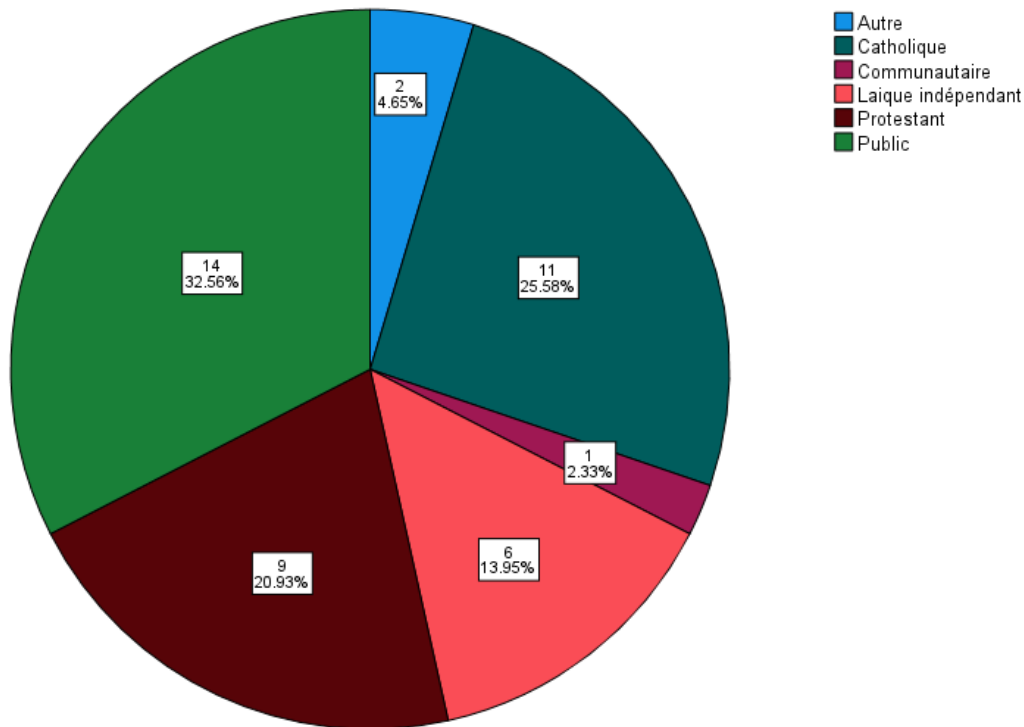


Figure 1 : Répartition des écoles fondamentales par sous-réseau d'appartenance

Elles fonctionnent à 95.3% en simple vacation, entre 7h00 -12h00 (48.8%), 8h-1h (20.9%) ou à d'autres périodes de la journée (30.2%), qu'il s'agisse des écoles nationales ou des écoles non publiques. Le tableau 1 montre la répartition de ces écoles à travers la commune selon le sous-réseau d'appartenance considéré.

Tableau 1 : Répartition des écoles dans la commune de Petite Rivière de Nippes

Commune de Petite Rivière de Nippes	Réseau d'appartenance							Total
		Autre	Catholique	Communautaire	Laique indépendant	Protestant	Public	
	#	1	0	0	0	0	0	1
	%	100.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	100.0%
1e section Fond des Lianes	#	0	4	0	0	2	3	9
	%	0.0%	44.4%	0.0%	0.0%	22.2%	33.3%	100.0%
2e section Charlotte	#	0	1	0	1	0	4	6
	%	0.0%	16.7%	0.0%	16.7%	0.0%	66.7%	100.0%
3e section Silègue	#	0	3	0	0	4	2	9
	%	0.0%	33.3%	0.0%	0.0%	44.4%	22.2%	100.0%
4e section Bezin	#	0	0	0	0	0	1	1
	%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	100.0%	100.0%
Ville de Petite Rivière de Nippes	#	1	3	1	5	3	4	17
	%	5.9%	17.6%	5.9%	29.4%	17.6%	23.5%	100.0%
Total	#	2	11	1	6	9	14	43
	%	4.7%	25.6%	2.3%	14.0%	20.9%	32.6%	100.0%

Ces écoles ont des tailles très variées, de 10 à 641 élèves comme le montre le tableau 2 selon le sous-réseau d'écoles considéré.

Tableau 2 : Variation de la taille des écoles selon le sous-réseau d'appartenance

Sous-réseau	Moyenne	Minimum	Maximum
Autre	118	87	148
Catholique	190	20	641
Communautaire	150	150	150
Laique Indépendant	197	70	502
Protestant	118	19	290
Public	179	10	344
Ensemble	165	10	641

I.1. Accessibilité et accès de ces écoles

Quatre (4) indicateurs sont considérés dans cette analyse : l'évolution de la scolarisation dans la commune étudiée, l'accessibilité du réseau scolaire, l'accès des écoles et le rendement interne du réseau d'écoles.

I.1.1. Évolution de la scolarisation dans la commune de Petite Rivière de Nippes

L'évolution de la scolarisation dans la commune de Petite Rivière de Nippes est analysée en fonction de trois (3) indicateurs : l'accroissement absolu et l'accroissement relatif de la scolarisation au cours de la période 2013-2024 et le taux moyen annuel de croissance de ces derniers au cours de ces onze (11) ans.

i) **Accroissement absolu de la scolarisation**

Pour l'année scolaire 2024-2025, 5 457 élèves sont dénombrés au fondamental. En comparant cet effectif à celui de 2013-2014 publié par la DPCE¹, on observe une diminution absolue de 1153 élèves² dans cette commune.

ii) **Accroissement relatif**

En rapportant cette diminution absolue à l'effectif total d'élèves qu'on a eu aux deux premiers cycles du fondamental dans cette commune en 2013-2014, on constate qu'il a subi une diminution relative assez importante; soit de 21.33%³ au cours de cette période scolaire.

iii) **Taux moyen annuel de croissance**

Défini comme étant l'accroissement relatif au cours d'une année, le taux moyen annuel de diminution de l'effectif scolaire dans la commune de Petite Rivière de Nippes est de 1.76% au cours des onze (11) années, c'est-à-dire de l'année scolaire 2013-2014 à l'année scolaire 2024-2025.⁴

I.1.2. Accessibilité du réseau scolaire

Cette analyse renvoie à la façon dont les écoles sont réparties par rapport aux lieux où est localisée la population qu'elles sont censées desservir. Trois (3) indicateurs ont alors été utilisés à cet effet : les moyens de locomotion utilisés par les élèves, le temps de trajet pris pour atteindre leurs écoles et leurs lieux de résidence.

- i) **En ce qui concerne le lieu de résidence ou origine géographique des élèves,** selon les données recueillies, il ressort que les écoles recrutent leurs élèves dans différents endroits de la commune, certains souvent plus éloignés que d'autres allant de moins d'un kilomètre à plus de 6 kilomètres;
- ii) **Comme moyens de locomotion utilisés,** 91.7% des directeurs d'écoles interrogés affirment que plus de 75% de leurs élèves vont à pied à l'école; et

¹ DPCE : Direction de Planification et de Coopération Externe du Ministère de l'Éducation Nationale.

² $\Delta E = E_{2024-2025} - E_{2013-2014} = 5457 - 6610 = -1153$ élèves

³ $\frac{\Delta E}{E_{2013-2014}} \times 100 = \frac{-1153}{5457} \times 100 = -21.12\%$

⁴ $E_{11} = E_{t-11} (1+r)^{11}$.

$$E_{2013-2014} = E_{2023-2024} (1+r)^{11} \rightarrow 6610 = 5457 (1+r)^{11} \rightarrow 1.211288254 = (1+r)^{11}$$

$$\log (1.211288254) = 11 \log (1+r)$$

$$r = -0.0175785767 (-1.76\%).$$

- iii) **Pour le temps de trajet pris pour y arriver**, cela varie considérablement suivant les endroits d'où sortent les élèves. Par exemple, l'école nationale complète de Petite Rivière de Nippes située dans la ville de Petite Rivière de Nippes recrute ses élèves dans les localités telles que : Dupuy (entre 30 à 60 mn de marche), Savanne Dalle (Plus de 60 mn de marche), Cadroit (Plus de 60 mn de marche); soit donc 2 sur 3 localités de trajet jugé inacceptable pour les enfants. Il en est de même pour bon nombre d'autres écoles nationales de la commune de Petite Rivière de Nippes.

I.1.3. Analyse de l'accès des écoles

Différent de l'accessibilité, l'accès réfère de préférence au résultat de l'interaction entre la demande des familles et l'offre représentée par les réseaux d'écoles existantes. Quatre (4) indicateurs sont alors pris en compte dans cette analyse : les taux d'admission des élèves à l'école, les taux de scolarisation aux deux premiers cycles du fondamental, le taux de transition au 3^e cycle et les coûts de scolarisation.

- i) **Les taux d'admission des élèves**, c'est-à-dire les proportions d'enfants qui sont admis en 1^e année fondamentale en référence aux normes établies sont de deux types : le taux apparent d'admission et le taux d'admission par âge spécifique. Pour la commune de Petite Rivière de Nippes, pour l'année scolaire 2024-2025, le taux apparent d'admission est de 116.44%⁵ alors que le taux d'admission en 1eAF des enfants âgés de 6 ans est de 62.56%.

Face à cette situation défavorable au développement harmonieux du système scolaire haïtien et pour la prise en charge de la scolarisation des enfants qui le fréquentent, il s'avère important que l'État et les collectivités territoriales fassent les efforts nécessaires pour prendre les mesures qui s'imposent afin de réduire les distances de parcours au profit des élèves et sensibiliser du même coup les parents en sorte qu'ils puissent envoyer à temps leurs enfants à l'école.

- ii) **Les taux de scolarisation**, c'est-à-dire les proportions d'enfants admis en classe de la 1^e à la 9^e année fondamentale sont aussi de deux types : le taux brut de scolarisation et le taux net de scolarisation. Pour la commune de Petite Rivière de Nippes, pour l'année 2024-2025, le taux brut de scolarisation est égal à 93.62%⁶.

$$^5 \text{ Taux apparent d'admission} = \frac{\text{Admissions nouvelles}}{\text{Population de 6 ans}} \times 100$$

$$\text{Taux apparent d'admission} = \frac{765}{657} \times 100 = 116.44\%.$$

Taux d'admission des enfants de 6 ans : 411/657=62.56%

$$^6 \text{ Taux brut de scolarisation (TBS)} = \frac{\text{Effectifs totaux au fondamental 1e à 6e année}}{\text{Population de 6-14 ans}} \times 100$$

$$\text{Taux brut de scolarisation (TBS)} = \frac{5457}{5829} \times 100 = 93.62\%$$

À cause de l'effectif très important d'enfants sur-âgés enregistré dès la 1^e année fondamentale, le pourcentage d'enfants âgés de 6 à 14 ans qui devraient se trouver aux deux cycles du fondamental est alors plus faible; soit 88.51%⁷ au cours de l'année scolaire 2024-2025.

Tenant compte de la politique de scolarisation universelle obligatoire et gratuite (100%) prônée par l'État depuis de nombreuses années à l'intention de la population d'enfants de 6-14 ans à travers le pays, ce taux est considéré insuffisant.

iii) Le taux de transition, c'est-à-dire la proportion d'enfants qui terminent avec succès la 6^e année et continuent en 7^e année fondamentale est égal à 81.05%.⁸

Ce taux de transition se révèle assez important. En effet, il y a 8 écoles sur les 43 dénombrées (18.60%) qui offrent la 7^e année fondamentale à l'échelle de la commune dont 4 écoles nationales.

iv) Les coûts de scolarisation

Tenant compte du contexte scolaire haïtien, quatre (4) catégories de coûts sont ici considérés : les coûts se rapportant à la scolarité, les coûts relatifs à l'achat des matériels didactiques et scolaires, les coûts de nourriture et les coûts d'habillement; les coûts qui sont plus directement liés au transport des enfants étant plus ou moins négligeables tenant compte du fait que la majorité d'entre eux vont à pied à leurs écoles. Ainsi, pour une école fondamentale dans la commune de Petite Rivière de Nippes, le coût moyen de scolarisation d'un enfant varie entre 77509.75 et 98622.38 gourdes dans les écoles non publiques suivant la classe dans laquelle se trouve l'élève. Le tableau 3 présente la répartition de ces coûts par composante et par classe.

$$^7 \text{ Taux net de scolarisation} = \frac{\text{Effectifs de 6-14 ans au fondamental 1e à 6e année}}{\text{Population de 6-14 ans}} \times 100$$

$$\text{Taux net de scolarisation} = \frac{5158}{5829} \times 100 = 67.38\%.$$

$$^8 \text{ Taux de transition au 3e cycle} = \frac{\text{Nouvelle admission en 7e année en année t+1}}{\text{Effectif 6e AF en année t}} \times 100$$

$$\text{Taux de transition au 3e cycle fondamentale} = \frac{462}{570} \times 100 = 81.05\%$$

Tableau 3 : Répartition des coûts moyens de scolarisation d'un enfant dans une école fondamentale non publique dans la commune de Petite Rivière de Nippes par composante et par classe.

Année étude	Frais scolarisation	Matériel	Habillement	Nourriture	Coût Total
1 ^e AF	7166.34	7730.21	11406.25	61050	87352.80
2 ^e AF	7014.70	6376.25	11037.50	61050	85478.45
3 ^e AF	6896.13	7398.75	11175	61050	86519.88
4 ^e AF	7067.25	6167.50	3225	61050	77509.75
5 ^e AF	6896.13	19576.25	11100	61050	98622.38
6 ^e AF	6733.63	8531.67	9383.33	61050	85698.63
7 ^e AF	11108.75	7100	11833.33	61050	91092.08
8 ^e AF	12921.25	7946.67	11666.67	61050	93548.84
9 ^e AF	13085.42	9186.67	11600	61050	94922.09

Il est important à ce niveau de souligner que, dans une école nationale dans cette commune, le coût moyen de scolarisation d'un enfant varie entre 85708.34 et 103316.1 gourdes; 80.46 % de ce coût de scolarisation sont cependant pris en charge par les parents d'élèves. Le tableau 4 présente la répartition des coûts moyens annuels de scolarisation d'un enfant par composante et par classe dans une école nationale.

Tableau 4 : Répartition des coûts moyens de scolarisation d'un enfant dans une école nationale dans la commune de Petite Rivière de Nippes par composante et par classe.

Année étude	Salaire du personnel	Frais scolarisation	Matériel	Habillement	Nourriture	Coût Total (Gourdes)
1 ^e AF	17474.02	311.54	2998.5	7575	61050	89409.06
2 ^e AF		350	3527.78	7756.27	61050	90158.05
3 ^e AF		412.50	4145	8818.75	61050	91900.27
4 ^e AF		704.17	3694.44	2785.71	61050	85708.34
5 ^e AF		329.17	4338.89	7756.25	61050	90948.33
6 ^e AF		287.5	4016.67	6787.5	61050	89615.69
7 ^e AF		1718.75	13113.33	9960	61050	103316.1
8 ^e AF		1718.75	5980	9010	61050	95232.77
9 ^e AF		1968.75	4858.33	8990	61050	93341.1

I.1.4. Rendement interne des écoles dans la commune de Petite Rivière de Nippes

Rappelons que le rendement interne des réseaux d'écoles de la commune de Petite Rivière de Nippes est défini comme étant sa capacité à former le plus grand nombre d'élèves qui y sont entrés en une année t, dans le minimum de temps, avec des ressources financières jugées acceptables. Trois (3) indicateurs sont utilisés pour le déterminer : les taux de promotion, de redoublement et d'abandon, l'organigramme représentant un flux théorique d'élèves et le taux de rétention de ces élèves jusqu'en 6^e année.

- i) **Les taux de promotion, de redoublement et d'abandon** renseignent sur la manière dont les élèves parcourent le système, année d'étude après année d'étude. Pour

l'année scolaire 2023-2024, ces taux de flux se présentent comme suit dans la commune de Petite Rivière de Nippes:

Tableau 5 : Répartition des taux de flux par classe dans la commune de Petite Rivière de Nippes

Taux de flux	1 ^e AF	2 ^e AF	3 ^e AF	4 ^e AF	5 ^e AF	6 ^e AF
Taux de Promotion	71%	100%	69%	74%	77%	79%
Taux de redoublement	22%	0%	25%	24%	20%	15%
Taux d'abandon	7%	0%	6%	2%	3%	6%

ii) Si cette même tendance se maintient, l'organigramme représentant le flux théorique d'élèves se construit alors comme suit :

Analyse de cohorte au niveau fondamental 1e et 2e cycles								
TP	0.71	1	0.69	0.74	0.77	0.79		
TR	0.22	0	0.25	0.24	0.2	0.15		
TA	0.07	0	0.06	0.02	0.03	0.06		
Annee	1e AF	2e AF	3e AF	4e AF	5e AF	6e AF	Diplômés	Années-élèves
		54						
2024-2025	765	↗						765
	↓	↘	0					
2025-2026	168	543	↗					711
	↓	↘	↘	33				
2026-2027	37	119	543	↗				700
	↓	↘	↘	↘	7			
2027-2028	8	26	255	375	↗			664
	↓	↘	↘	↘	↘	8		
2028-2029	2	6	90	266	277	↗		641
	↓	↘	↘	↘	↘	↘		
2029-2030		1	28	126	252	214		622
		↓	↘	↘	↘	↘	↘	
2030-2031			8	50	144	226	169	428
			↓	↘	↘	↘	↘	
2031-2032				18	66	145	179	228
				↓	↘	↘	↘	
2032-2033					26	72	114	98
					↓	↘	↘	
2033-2034						31	57	31
						↓	↘	
2034-2035							45	
Promus							564	
Année-élèves								4889
Nombre d'années-élèves dans l'idéal =				3383				
Nombre d'années-élèves réel =				4889				
Rendement interne =				69.20				
Coefficient d'augmentation des coûts =				1.445003				
Coût de l'élève formé =				8.670017				

Il ressort donc de cet organigramme que le rendement interne du réseau d'écoles dans la commune de Petite Rivière de Nippes est faible; car seulement 169 élèves (22.09%) de la cohorte de 765 élèves qui sont entrés en 1^e année fondamentale en 2024-2025 parviendront en 6^e année fondamentale en 2030-2031 dans les limites de temps régulier des 6 ans prévus. Ce n'est qu'en admettant que les élèves seront autorisés à redoubler 3 fois une classe, comme c'est souvent le cas, que 564 élèves de la cohorte boucleront enfin la 6^e année en 2034-2035. C'est un taux de rendement que l'État et ses partenaires de la gestion de l'offre scolaire ont intérêt à faire l'effort de relever de manière à rendre plus rentables les investissements consentis sur ce secteur.

iii) Le taux de rétention

Ce taux indique la proportion des élèves qui sont entrés en même temps en 1^eAF et qui atteignent la 2^eAF, puis la 3^eAF, la 4^eAF, etc. Par exemple, **le taux de rétention de 1^eAF à 6^eAF** est de 70.20% ($688 \div 980 = 0.7020$)⁹ dans la commune de Petite Rivière de Nippes. En d'autres termes, sur une cohorte de 100 élèves qui entrent en 1^e année fondamentale, il y en a 70 qui parviendront à atteindre la 6^e année fondamentale avec redoublement. C'est donc une tendance à améliorer à l'avenir pour rendre le système scolaire plus performant.

I.2. La qualité du service éducatif et le mode d'utilisation des ressources

À côté de l'aspect quantitatif de l'offre scolaire traité précédemment, la qualité du service éducatif mis en place et l'utilisation qu'on fait des ressources matérielles et humaines mobilisées constitue le deuxième élément considéré dans le diagnostic de la situation actuelle de fonctionnement des écoles fondamentales de la commune de Petite Rivière de Nippes. Cette qualité est ici mesurée par la disponibilité, les profils de formation et l'utilisation des enseignants mobilisés pour dispenser l'enseignement aux élèves, l'organisation pédagogique des classes, la disponibilité et la qualité des bâtiments et des équipements scolaires, la disponibilité et la qualité des ressources didactiques mises à la disposition des élèves.

9

$$\frac{E(t)}{E(t-5)} \quad \frac{(6^{\text{e}}\text{AF})}{(1^{\text{e}}\text{AF})}$$

I.2.1. Les enseignants

i) Leur disponibilité

Dans la commune de Petite Rivière de Nippes, un effectif de 245 enseignants a été dénombré au fondamental dont 53.55 au cours de l'année scolaire 2024-2025; soit donc un ratio enseignant/école = 6. Ils sont répartis comme suit :

Tableau 6 : Répartition des écoles et des enseignants du fondamental dans la commune de Petite Rivière de Nippes

Commune de Petite Rivière de Nippes	# école	# enseignant	Ens/école
1e section Fond des Lianes	9	59	7
2e section Charlotte	6	39	6
3e section Silègue	9	62	7
4e section Bezin	2	7	4
Ville de Petite Rivière de Nippes	17	78	5
Total	43	245	6

Il ressort qu'il n'y a pas assez d'enseignants disponibles au niveau du fondamental dans la commune, le ratio moyen enseignants par école étant égal à 6.

ii) Leurs profils de formation

Le problème d'enseignants qualifiés semble cependant se poser dans cette commune. Selon les règlements du Ministère de l'Éducation Nationale, est reconnu comme qualifié tout enseignant détenteur d'un diplôme en Sciences de l'Éducation, d'un diplôme d'École Normale d'Instituteurs ou d'un diplôme de Formation Initiale Accélérée (FIA). Il est cependant relevé qu'il y a un nombre important d'enseignants (38%) dans cette commune qui n'ont aucune formation professionnelle les habilitant à exercer ce métier. Leur répartition se présente comme suit :

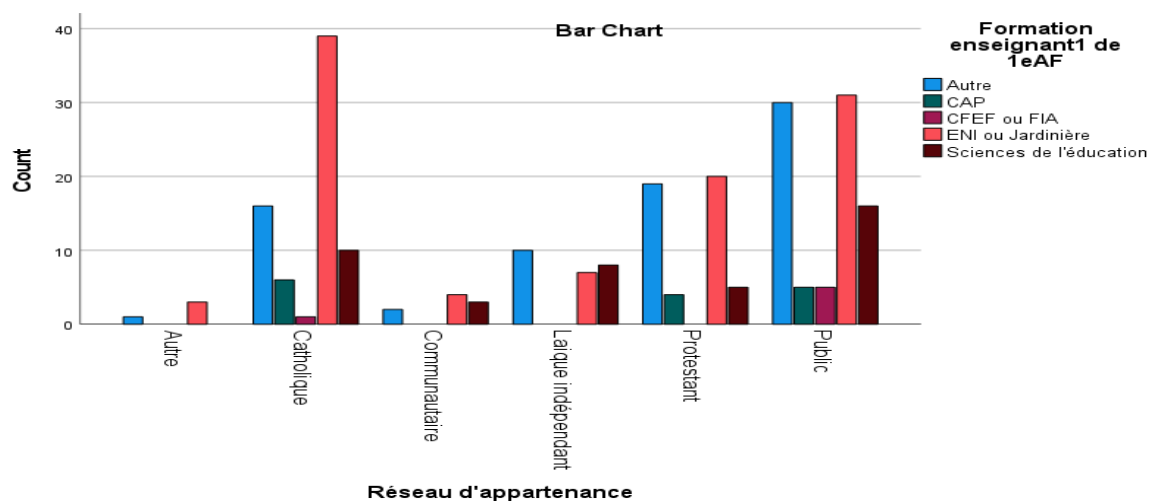


Figure 2 : Répartition des enseignants selon leur profil de formation

En ce qui concerne les salaires moyens mensuels des enseignants au fondamental, cela varie considérablement : de 7000 à 24225 gourdes suivant le réseau d'écoles dans lequel ils travaillent.

Tableau 7 : Salaires mensuels moyens (en gourdes) des enseignants par réseau d'écoles

Réseau d'écoles	Salaire moyen mensuel enseignant
Autre	11390
Catholique	13042
Communautaire	7000
Laïque Indépendant	10180
Protestant	7823
Public	24225
Ensemble	15450

I.2.2. L'organisation pédagogique et l'utilisation des enseignants

Le nombre moyen de classes à la charge de l'enseignant, le rapport élèves-maître, le nombre d'élèves par classe sont les trois (3) indicateurs utilisés pour analyser l'organisation pédagogique et l'utilisation qu'on fait des enseignants dans la commune de Petite Rivière de Nippes. Au fondamental, il ressort que c'est une commune où il y a assez de salles pour accueillir les classes et où les enseignants ne sont pas utilisés de façon optimale. Il est prévu par le ministère une salle de classe pouvant accueillir jusqu'à 50 élèves. La réalité se présente cependant comme suit : ratio moyen salle de classe/enseignant=1.17, ratio moyen élèves/salle de classe=25 et ratio moyen élèves/enseignant=29; comme le montre le tableau 8.

Tableau 8 : L'organisation pédagogique et l'utilisation des enseignants dans la commune de Petite Rivière de Nippes

Réseau d'écoles	Nbre salle classe	Nbre enseignant	Nbre élève	Salle classe/ enseignant	Élèves/ salle classe	Élèves/ enseignant
Autre	8	4	368	2	46	92
Catholique	97	72	2622	1.35	27	36
Communautaire	11	9	203	1.22	18	23
Laïque Indépendant	30	25	514	1.2	17	21
Protestant	42	48	863	0.88	21	18
Public	98	87	2515	1.13	26	29
Ensemble	286	245	7085	1.17	25	29

I.2.3. La disponibilité et la qualité des bâtiments et des équipements scolaires

Dans la commune de Petite Rivière de Nippes, il y a un problème de standard de qualité qui se pose en ce qui concerne les bâtiments et équipements scolaires. Par exemple, la superficie moyenne d'une salle de classe varie entre 12 et 29.92 m², contrairement aux normes prévues qui seraient de 50 à 60 m² pour une classe standard de 50 élèves.

Tableau 9 : Variation de la superficie moyenne des salles de classe selon le sous-réseau d'écoles considéré

Réseau d'écoles	Nbre m ²	M ² /salle classe
Autre	200	25
Catholique	2348.96	24.22
Communautaire	132	12
Laïque Indépendant	592	19.73
Protestant	1306	31.1
Public	2833.97	28.92
Ensemble	7412.93	25.92

De même, il ressort que la superficie moyenne par élève dans la commune de Petite Rivière de Nippes varie entre 0.54 à 1m²51 dans la majorité des sous-réseaux d'écoles composant l'offre.

Tableau 10 : Variation du nombre de m² disponibles par élève selon le sous-réseau d'écoles considéré

Réseau d'écoles	M ² /élève
Autre	0.54
Catholique	0.90
Communautaire	0.65
Laïque Indépendant	1.15
Protestant	1.51
Public	1.13
Ensemble	1.05

De plus, en ce qui a trait particulièrement au degré de sécurité et de confort des élèves, la situation se présente de la façon suivante : 5 écoles sont en mauvais état (11.63%) et mériteraient d'être réhabilitées ou reconstruites, 58.1% ont de l'eau, 62.8% ont une cantine, 9.3% une petite bibliothèque et 16.3% une trousse de premiers soins.

I.2.4. La disponibilité et la qualité des ressources didactiques

Enfin, compte tenu de leurs effets directs sur le rendement scolaire des élèves, les manuels scolaires sont les ressources didactiques très importantes que nous avons prises en compte dans la préparation du diagnostic de l'offre scolaire existante au fondamental dans la commune de Petite Rivière de Nippes. Selon les données recueillies, il ressort que pour l'année scolaire 2024-2025, il y a un nombre important d'enfants qui sont en train de passer l'année sans avoir eu leurs propres livres de lecture et de mathématiques. En effet, 67.8 % des directeurs d'école interrogés déclarent que plus de 50% de leurs élèves n'ont pas de livres de lecture et de mathématiques.

En résumé, les valeurs de l'ensemble des indicateurs susmentionnés qui sont utilisés pour établir le diagnostic de l'offre scolaire fondamentale dans la commune de Petite Rivière de Nippes se présentent comme suit :

Tableau 11 : Résumé des valeurs des indicateurs utilisés pour ce diagnostic

Indicateur	Pour l'année scolaire 2024-2025
Taux d'admission	Taux apparent d'admission en 1 ^e AF= 116.44 % Taux d'admission des enfants de 6 ans = 62.56%
Taux de scolarisation	Taux brut de scolarisation = 93.62% Taux net de scolarisation = 67.38%
Taux de transition	Taux de transition au 3 ^e cycle fondamental = 81.05%
Coûts moyens de scolarisation dans le public	1 ^e AF = 89409.06 gourdes 2 ^e AF = 90158.05 gourdes 3 ^e AF = 91900.27 gourdes 4 ^e AF = 85708.34 gourdes 5 ^e AF = 90948.33 gourdes 6 ^e AF = 89615.69 gourdes 7 ^e AF = 103316.1 gourdes 8 ^e AF = 95232.77 gourdes 9 ^e AF = 93341.1 gourdes 80.46% de ces coûts sont pris en charge par les familles.
Coûts moyens de scolarisation dans le privé	1 ^e AF = 87352.80 gourdes 2 ^e AF = 85478.45 gourdes 3 ^e AF = 86519.88 gourdes 4 ^e AF = 77509.75 gourdes 5 ^e AF = 98622.38 gourdes 6 ^e AF = 85698.63 gourdes 7 ^e AF = 91092.08 gourdes 8 ^e AF = 93548.84 gourdes 9 ^e AF = 94922.09 gourdes
Taux de promotion	Taux de promotion en 1 ^e AF = 71% Taux de promotion en 2 ^e AF = 100% Taux de promotion en 3 ^e AF = 69% Taux de promotion en 4 ^e AF = 74% Taux de promotion en 5 ^e AF = 77% Taux de promotion en 6 ^e AF = 79%
Taux de redoublement	Taux de redoublement en 1 ^e AF = 22% Taux de redoublement en 2 ^e AF = 0% Taux de redoublement en 3 ^e AF = 25% Taux de redoublement en 4 ^e AF = 24% Taux de redoublement en 5 ^e AF = 20% Taux de redoublement en 6 ^e AF = 15%
Taux d'abandon	Taux d'abandon en 1 ^e AF = 7% Taux d'abandon en 2 ^e AF = 0% Taux d'abandon en 3 ^e AF = 6% Taux d'abandon en 4 ^e AF = 2% Taux d'abandon en 5 ^e AF = 3% Taux d'abandon en 6 ^e AF = 6%
Taux de rétention	Taux de rétention en 6 ^e AF = 70.20%
Rendement interne du réseau d'écoles à Petite Rivière de Nippes	69.20%

Rapport élève/salle de classe	25 élèves
Rapport élève/maître	29 élèves
# d'enseignants	245
% de femmes	53.5%
% de maîtres qualifiés	62.04%
Ratio moyen m ² /élève	1.05 m ²
% d'élèves sans manuels de lecture	60%
% d'élèves sans manuels de mathématiques	60%
La taille moyenne des établissements	165 élèves
Salaire moyen mensuel d'un enseignant	15450 gourdes

II. L'analyse démographique

L'estimation de la population scolarisable et leur localisation à l'échelle de la commune ont été parmi les étapes les plus délicates de la préparation de la carte scolaire de Petite Rivière de Nippes. Cela est dû au fait que les données démographiques sur les ménages sont disponibles, pour la plupart, sous une forme agrégée et, de plus, ces ménages ne sont pas géo-référencés. Les projections de populations requises sont des projections à moyen terme, cinq ans au maximum. En ce qui concerne :

2.1. Les caractéristiques d'évolution de la population scolarisable de la commune de Petite Rivière de Nippes, trois indicateurs (3) sont utilisés pour les établir : l'accroissement absolu de la population scolarisable, l'accroissement relatif de cette population et son taux moyen annuel de croissance. Comme pour les effectifs scolaires, en prenant l'année 2020 comme année de base et les estimations et projections faites par l'IHSI, on observe que :

- L'accroissement absolu de la population scolarisable (4-14 ans) à Petite Rivière de Nippes au cours de la période 2020-2025 est égal à 63 enfants¹⁰;
- Son accroissement relatif est de 0.89%¹¹ pour cette période; et
- Le taux moyen annuel de croissance r de la population pour cette commune est de 0.18%.¹²

¹⁰ $\Delta P = P_{2020} - P_{2025} = 7167 - 7104 = 63$

¹¹ $\Delta P/P_{2020} = 63 \div 7104 = 0.008868$

¹² $P_{2024} = P_{2020} (1+r)^5$
 $7167 = 7104 (1+r)^5 \rightarrow$

$r = 0.00176739$ (0.18%)

Nous faisons l'hypothèse que cette tendance se maintiendra au cours des cinq (5) prochaines années.

2.2. La structure par âge de la population scolarisable de la commune de Petite Rivière de Nippes

À partir des estimations et projections de l'Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique (IHSI) établies pour l'ensemble du pays pour les années à venir et tenant compte du poids par âge de la population de la commune de Petite Rivière de Nippes par rapport aux populations totales, nous avons déduit la structure pyramidale de sa population qui se présente comme suit :

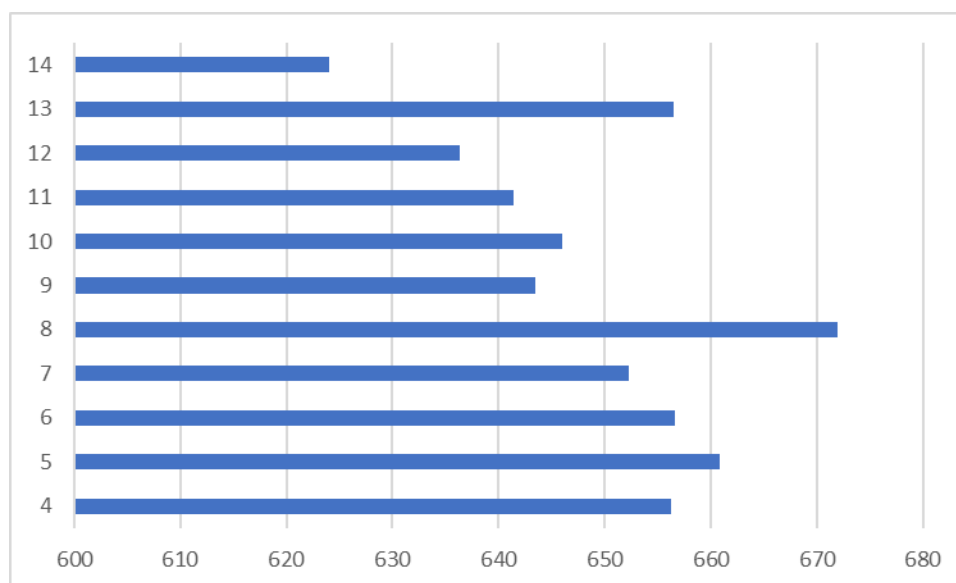


Figure 3 : Pyramide d'âge en 2024 de la population scolarisable (4-14 ans) dans la commune de Petite Rivière de Nippes

2.3. Les caractéristiques de dispersion de la population de la commune

Rappelons que la superficie de la commune Petite Rivière de Nippes est de 93.72 Km² et sa densité de population en 2025 de 345 habitants par Km². La réalité montre cependant que la population, très regroupée dans les villes, se trouve très dispersée en milieu rural selon les sections communales considérées. Les 5643 ménages directement touchés dans cette commune au moment de notre enquête sont répartis comme le montre le tableau 12.

Tableau 12 : Répartition des ménages dans la commune de Petite Rivière de Nippes en 2024

Commune de Petite Rivière de Nippes	# ménages	%
1e section Fond des Lianès	1400	24.8
2e section Charlotte	602	10.7
3e section Silègue	1647	29.2
4e section Bezin	1025	18.2
Ville de Petite Rivière de Nippes	969	17.2
Total	5643	100.0

2.4. La répartition par sexe de la population

À partir des estimations et projections de l'Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique (IHSI) établies par sexe pour l'ensemble du pays pour les années à venir et tenant compte du poids par âge de la population de la commune Petite Rivière de Nippes par rapport aux populations totales, nous avons déduit la répartition par sexe de sa population présentée comme suit :

Tableau 13 : Estimation et projection par sexe de la population de la commune Petite Rivière de Nippes

Âge	Masculin					Féminin				
	2024	2025	2026	2027	2028	2024	2025	2026	2027	2028
4	348	347	347	346	346	308	308	308	307	307
5	350	351	352	352	353	311	311	312	312	313
6	348	349	349	350	351	309	309	310	310	311
7	346	346	347	348	349	307	307	308	308	309
8	356	357	358	358	359	316	316	317	318	318
9	341	342	342	343	344	302	303	304	304	305
10	342	344	346	347	349	304	305	307	308	310
11	340	342	343	345	347	301	303	304	306	307
12	337	339	341	342	344	299	301	302	303	305
13	348	350	351	353	355	309	310	312	313	315
14	331	332	334	336	337	293	295	296	298	299
4-14	3787	3798	3810	3821	3832	3359	3368	3378	3388	3398

2.5. La projection de la population scolarisable

À cette étape, il nous a fallu partir de l'estimation de la population actuelle et projeter celle du futur désiré. Pour cela, deux choses sont prises en compte : l'estimation de la population totale actuelle et future, et la projection du même coup de la structure par âge de la population.

i) Estimation de la population totale actuelle et future

En partant de la population totale du pays estimée et projetée par l'IHSI et tenant compte du poids que représente celle de la commune de Petite Rivière de Nippes, nous déduisons les estimations et projections suivantes :

Tableau 14 : Estimations et projections de la population totale actuelle et future de la commune de Petite Rivière de Nippes jusqu'en 2028.

Année	2024	2025	2026	2027	2028
Population totale	30215	32310	32746	35464	38408

ii) Projection de la structure par âge de la population scolarisable

Le problème ici est double : avoir la structure pour l'année 2024 et pouvoir la projeter jusqu'en 2028. En partant des estimations et projections de l'IHSI, nous avons pour la commune de Petite Rivière de Nippes :

- **La population d'âge d'admission dans l'enseignement fondamental (âge qui est de 6 ans en Haïti) estimée et projetée comme suit :**

Tableau 15 : Estimations et projections de la population d'âge d'admission au fondamental

Année	2024	2025	2026	2027	2028
Population d'enfants de 6 ans	657	658	659	661	662

- **La population d'âge scolarisable au fondamental (4-14 ans) estimée et projetée comme suit :**

Tableau 16 : Estimations et projections de la population scolarisable

Âge	2024	2025	2026	2027	2028
4	656	655	655	654	653
5	661	662	663	665	666
6	657	658	659	661	662
7	652	654	655	656	658
8	672	673	675	676	677
9	643	645	646	647	649
10	646	649	652	655	659
11	641	645	648	651	654
12	636	639	642	646	649
13	657	660	663	666	669
14	624	627	630	633	636
4-14	7146	7167	7188	7209	7231

2.6. Projection des effectifs d'élèves en fonction d'objectifs déterminés

Quatre (4) étapes sont considérées pour faire cette projection :

- **Détermination de la progression du taux d'admission pour la période considérée**

Selon les données recueillies, le taux net de scolarisation dans la commune de Petite Rivière de Nippes est de 67.38 % pour l'année scolaire 2024-2025. Ce taux devra être amené à 100% en 2028-2029 suivant le Plan Décennal d'Education et de Formation (PDEF). L'écart à combler est donc égal à : $100 - 67.38 = 32.62$. La durée pour laquelle nous faisons nos estimations de la scolarisation future est de 5 ans.

- **Calcul des admissions nouvelles**

Rappelons que l'âge légal d'admission en 1^e AF en Haïti est de 6 ans, mais généralement le nombre d'élèves qui y sont admis inclut différents autres âges (7 ans, 8 ans, 9 ans et +) ce qui cause le phénomène des sur-âgés. Les statistiques montrent que le taux d'admission des enfants de 6 ans à cette classe en 2024-2025 est de 62.56% dans la commune de Petite Rivière de Nippes. Le taux moyen annuel de croissance devra donc être de **$r = 0.0936$** . La progression alors prévue pour le taux d'admission est calculée et portée dans le tableau suivant, ainsi que les populations de 6 ans à accueillir en classe dans les années à venir.

En faisant l'effort nécessaire, on devra alors régulièrement admettre en 1^e AF les nombres d'enfants de 6 ans suivants :

Tableau 17 : Estimation et projection des enfants à admettre en 1^e AF

Année	Population de 6 ans	Taux d'admission	# total d'enfants à admettre
2024-2025	657	0.6256	441
2025-2026	658	0.7192	473
2026-2027	659	0.8126	536
2027-2028	661	0.9064	599
2028-2029	662	1	662

- **Estimer l'évolution probable des taux de promotion, redoublement, abandon, ainsi que les différents taux de transition d'un niveau à l'autre;**

Pour l'année 2024-2025, ces taux de flux se sont présentés comme suit dans la commune de Petite Rivière de Nippes:

Tableau 18 : Répartition des taux de flux par année d'étude

Taux de flux	1 ^e AF	2 ^e AF	3 ^e AF	4 ^e AF	5 ^e AF	6 ^e AF
Taux de Promotion	71%	100%	69%	74%	77%	79%
Taux de redoublement	22%	0%	25%	24%	20%	15%
Taux d'abandon	7%	0%	6%	2%	3%	6%

En supposant qu'un effort supplémentaire sera fait pour appliquer les dispositions prévues en la matière à savoir : faire le passage automatique des élèves dans les classes de 1^e, 3^e et 5^e année fondamentale, limiter à 10% maximum le taux de redoublement des élèves dans les classes de 2^e, 4^e et 6^e année fondamentale et obliger les enfants à rester à l'école, ces taux se présenteraient alors comme suit :

Tableau 19 : Estimation et projection des taux de flux par année d'étude

Taux de flux	1 ^e AF	2 ^e AF	3 ^e AF	4 ^e AF	5 ^e AF	6 ^e AF
Taux de promotion	100%	90%	100%	90%	100%	90%
Taux de redoublement	0%	10%	0%	10%	0%	10%
Taux d'abandon	0%	0%	0%	0%	0%	0%

- Calcul des effectifs d'élèves par année d'étude

En appliquant ces dispositions dans la commune de Petite Rivière de Nippes, nous prévoyons l'évolution suivante des effectifs d'élèves par année d'étude pour les cinq ans à venir :

Tableau 20 : Estimation et projection des effectifs d'élèves par année d'étude

Année	1 ^e AF	2 ^e AF	3 ^e AF	4 ^e AF	5 ^e AF	6 ^e AF
2024-2025	270	298	294	362	299	277
2025-2026	482+473=955	270+30=300	298-30=328	294+36=330	362-36=326	299+28=327
2026-2027	484+536=1020	955+30=985	300-30=270	328+33=361	330-33=297	326+33=359
2027-2028	662+599=1261	1020+99=1119	985-96=889	270+36=306	361-36=325	297+30=327
2028-2029	662	1261+112=1373	1119-112=1007	889+31=920	306-31=275	325+33=358

III. Propositions de réorganisation du réseau des écoles de Petite Rivière de Nippes

À partir des résultats du diagnostic approfondi ainsi réalisé et des projections faites en matière de populations tenant compte des objectifs fixés dans le cadre des politiques établies, nous faisons les propositions suivantes de réorganisation du réseau d'écoles dans la commune de Petite Rivière de Nippes.

3.1. Les perspectives en matière de réaménagement du territoire

Après consultation des autorités compétentes sur les prévisions faites en matière de réaménagement du territoire, nous pouvons souligner qu'aucune mesure spéciale n'est encore envisagée pour la commune de Petite Rivière de Nippes ni aucun traitement particulier en matière de développement économique. Nous supposons donc que les données socio-économiques suivront les mêmes tendances et ne vont pas beaucoup changer en ce sens.

3.2. Les normes

Elles concernent plus particulièrement le nombre d'élèves à admettre par classe et la taille à arrêter pour les établissements scolaires.

i) Le nombre d'élèves par classe

Pour l'année scolaire 2024-2025, le nombre moyen d'élèves par classe est égal à 25 dans la commune de Petite Rivière de Nippes. Dans sa poursuite de l'objectif de scolarisation universelle, l'État devra donc s'organiser pour absorber les effectifs d'élèves non encore scolarisés et amener à 50 le nombre maximum d'élèves admissibles par classe dans la mesure du possible.

ii) La taille d'établissement

- Taille minimum d'établissement

Par souci d'efficience, nous proposons que l'État admette de créer les conditions nécessaires pour faire fonctionner des classes à maître unique dans les endroits où la population se révèle très dispersée avec une offre scolaire presque inexistante. Dans ces conditions, la taille minimale

théorique de ces types d'école sera de 50 élèves là où c'est possible; sinon cela dépendra du nombre d'élèves qu'il y aura à scolariser. Des programmes et des matériels adaptés devront être développés et les enseignants concernés formés et rémunérés à cet effet. Ces écoles devront être alors rattachées à des écoles fondamentales plus complètes.

Par contre, dans les endroits où la densité de population est assez importante, la taille minimum théorique d'une école fondamentale de 1^e et de 2^e cycle sera de 300 élèves, et de 450 élèves s'il s'agit d'une école fondamentale complète (9 années d'étude).

- Taille maximum d'établissement

La taille maximum d'établissement est généralement définie en tenant compte des critères d'ordre essentiellement administratif et pédagogique. Au fondamental, l'école devant être le plus possible à la mesure de l'enfant, nous proposons un effectif de 500 élèves comme taille maximum d'une école fondamentale. C'est aux autorités concernées qu'il convient toutefois d'en décider.

- Taille standard d'établissement

Il s'agit de savoir ici combien de classes il est admis d'organiser dans les différentes années d'étude pour avoir un nombre satisfaisant d'élèves par classe. Dans la commune de Petite Rivière de Nippes, la distribution des élèves par classe pour l'année 2024-2025 s'est présentée comme suit :

Tableau 21 : Répartition des poids des années d'étude par rapport à l'effectif total d'élèves

1 ^e AF	2 ^e AF	3 ^e AF	4 ^e AF	5 ^e AF	6 ^e AF
15%	16.56%	16.33%	20.11%	16.61%	15.40%

On en déduit :

Effectifs de 1^e AF : $2 \times 50 = 100$

Effectifs de 2^e AF : $2 \times 50 = 100$

Effectifs de 3^e AF : $2 \times 50 = 100$

Effectifs de 4^e AF : $2 \times 50 = 100$

Effectifs de 5^e AF : $2 \times 50 = 100$

Effectifs de 6^e AF : $2 \times 50 = 100$

Total effectifs = 600

La répartition par année d'études des élèves et des maîtres serait alors :

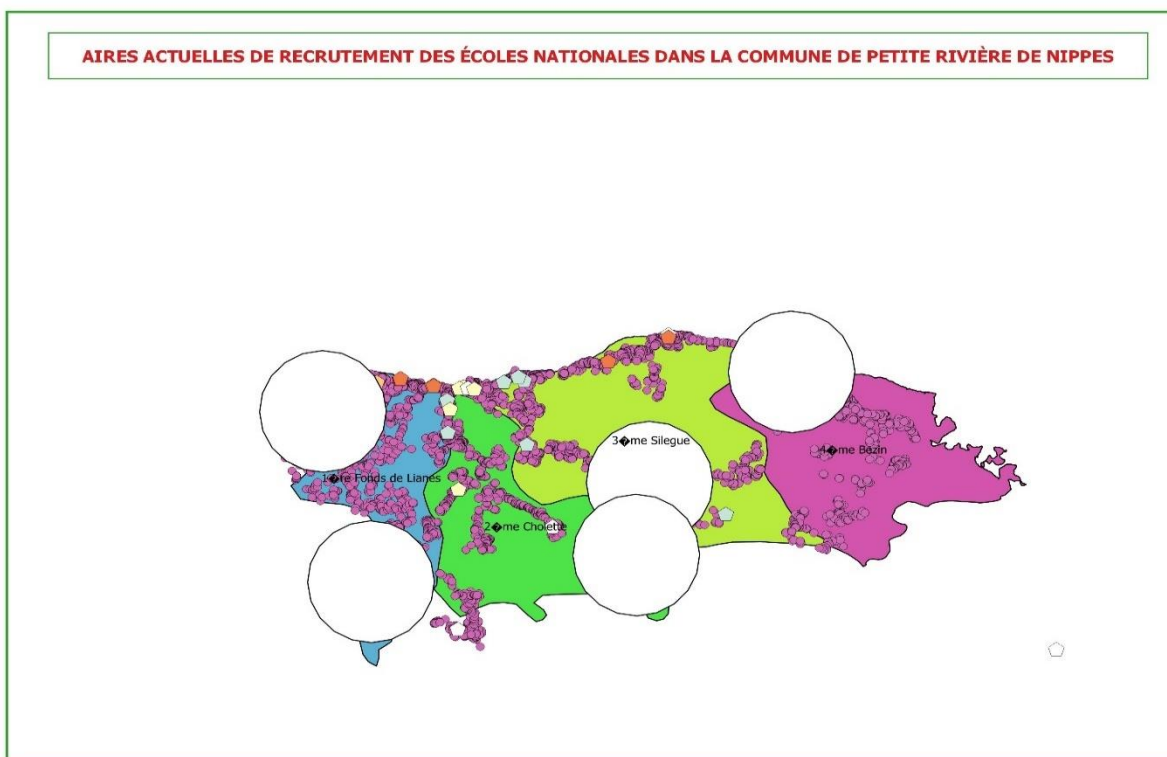
Tableau 22 : Répartition par année d'étude du nombre d'élèves et de classes dans une école fondamentale standard de 1^e et 2^e cycles

	1 ^e AF	2 ^e AF	3 ^e AF	4 ^e AF	5 ^e AF	6 ^e AF	Total
Élèves	100	100	100	100	100	100	550
Classes	2	2	2	2	2	2	12

Le nombre d'élèves par classe : $600/12=50$ est bien conforme à la norme d'encadrement et l'établissement fondamental de 600 élèves et 12 classes fondamentales 1^e et 2^e cycles peut être considéré comme un établissement de taille standard pour cette commune.

3.3. Les aires de recrutement

Rappelons qu'en tant que zone géographique desservie par un établissement, l'aire de recrutement aux deux premiers cycles du fondamental est la distance qu'un enfant de 6-11 ans peut parcourir à pied entre son domicile et l'école. Nous proposons donc que le rayon correspondant à cette aire soit de moins de 2 km. Dans la commune de Petite Rivière de Nippes, nous avons remarqué que les aires de recrutement de certaines écoles nationales s'en rapprochent pour certains élèves. Il ressort également de cette carte que les aires de recrutement des écoles nationales se recoupent à différents endroits. Cela offre donc la possibilité à l'État de réduire les distances de parcours des élèves en agissant sur les aires de recrutement de ces écoles pour les rendre disjointes, comme montre la carte ci-dessous.



La nécessité d'une réorganisation de l'offre scolaire existante nous semble extrêmement urgente; car il y a 1484 enfants âgés de moins de 15 ans qui ont été dénombrés, qui ne sont pas encore scolarisés dans la commune de Petite Rivière de Nippes et une bonne partie d'entre eux (27.43%) ont un handicap physique ou mental comme le montre le tableau 24.

Tableau 23 : Répartition des enfants de moins de 15 ans non scolarisés à Petite Rivière de Nippes selon leur handicap

Commune de Petite Rivière de Nippes	Enfants de moins de 15 ans non scolarisés	Nbre d'enfants sourds	Nbre d'enfants non-voyants	Nbre d'enfants handicapés physiques	Nbre d'enfants handicapés mentaux
1e section Fond des Liannes	205	5	14	17	25
2e section Cholette	172	15	17	15	10
3e section Silègue	490	20	4	18	20
4 ^e section Bezin	441	6	0	13	17
Ville de Petite Rivière de Nippes	176	49	40	18	84
Ensemble	1484	95	75	81	156

En plus des mesures spéciales à prendre pour accueillir convenablement ces enfants avec des besoins spéciaux, nous proposons que les aires de recrutement des écoles nationales soient redéfinies comme suit :

Commune de Petite Rivière de Nippes	Nom école nationale	Aire de recrutement des élèves
Ville de Petite Rivière de Nippes	École Nationale mixte Petite Rivière de Niippes	Centre-Ville de Petite Rivière de Nippes
		Dupuy 1
		Tetrier
		Casinette
1 ^e Section Fond des Liannes	École Nationale communautaire d'Abraham	Tenturier
		Abraham
		Bernadel
		Rousseau
		Piquan
		ST Gérard
		Dupas
	École nationale complète de Platon Jovin	Savanette
		Platon Jovin
		Estmé
		Sous Platon
	Nouvelle école nationale à implanter à Marien	Ka-Juge
		Marien
		Bas Rico
		Ka-Charles
		Belle Roche
2 ^e section Cholette	École Nationale de communautaire de Catin	Ka-Nanci
		Catin
		Perrien
		Monneron
		Sannite

	École Nationale complète de Cholette	Cholette
		Lalor
		Poste
		Terre rock
		Cabien
		Morne
	École Nationale communautaire de Plipot	Phlipot
		Berotte
		Veya
		Payi Change
3 ^e Section Silègue	École Nationale complète de Silègue	Silègue
		La Hatte
		Nan Mapou
4 ^e section Bezin	École nationale de Bezin	Bezin
		Charlier
		Bondeau
	Nouvelle école nationale à implanter dans la localité de Mapou	Mapou
		Ka-Tine
		Corail
		Ka-Barreau
		Grand Ravine

Ce faisant, il y aurait 2 nouvelles écoles nationales à créer et construire l'une dans la 1^e Section Fond des Liannes dans la localité de Marien et l'autre dans la 4^e section Bezin dans la localité de Mapou.

3.4. Les infrastructures

L'objectif consiste ici à mettre en adéquation l'offre scolaire et la demande qui est évaluée et projetée. Selon les données recueillies, il y a lieu de construire l'école nationale communautaire de Catin.

3.5. Les enseignants

Rappelons que l'un des objectifs fondamentaux de la carte scolaire, c'est de permettre aux autorités d'identifier les endroits où il y a un excédent ou un déficit en enseignants de façon à pouvoir les réaffecter ou en recruter d'autres, tenant compte de la politique établie en matière d'organisation pédagogique des écoles. Tenant compte de nos propositions de réorganisation de l'offre publique, il y aurait lieu de recruter de nouveaux enseignants et 2 directeurs pour les nouvelles écoles nationales à créer et construire.

L'autre intervention qu'il y aura lieu de faire aussi, c'est d'assurer la formation des enseignants qui n'ont pas encore les profils professionnels requis (Voir en annexe II la liste et le nombre d'enseignants concernés) et de cesser d'en recruter de nouveaux non formés.

3.6. Les manuels scolaires

Comme susmentionné, il est ressorti que les enfants au fondamental n'ont pas tous de manuels de lecture et de mathématiques. Nous proposons, pour l'année scolaire 2025-2026, que des ressources soient prévues dans le cadre de la politique de financement qui est proposée pour l'achat par les directions d'école elles-mêmes des manuels de lecture et de mathématiques à fournir aux élèves.

3.7. Les coûts de scolarisation et leur financement

Dans la dynamique des objectifs éducatifs post 2015 établis à Incheon et en regard de la loi du pays, l'État haïtien a l'obligation de faire en sorte que tous les enfants aient une chance égale d'accès à l'école fondamentale. Cela passera nécessairement par une augmentation de l'offre scolaire publique à travers le pays comme indiqué au point 3.4 mais également par le financement public de l'offre non publique à ce niveau d'enseignement.

Dans les écoles nationales, seuls les salaires des enseignants et des directeurs avec le personnel administratif sont présentement pris en charge par l'État, toute la balance des coûts payés par enfant (80.46%) est assumée par les familles. Dans sa politique de financement de l'éducation visant l'obligation et la gratuité scolaires au fondamental, nous proposons que l'État finance l'intégralité des coûts dans l'ensemble des écoles nationales de la commune de Petite Rivière de Nippes en leur allouant le budget nécessaire et également l'intégralité des coûts aux écoles non publiques éligibles.

B. Le niveau secondaire

I. Diagnostic de la situation actuelle

L'article 9 de la Décision ministérielle du 11 octobre 2002 stipule que le nouveau secondaire entre en application à partir de la rentrée scolaire de septembre 2003 et commence avec la première année de la Filière d'Enseignement Général dans tous les collèges et lycées de la République. Cependant, à partir des données recueillies en 2024-2025, on constate que certaines écoles secondaires dans la commune de Petite Rivière de Nippes contiennent le 3^e cycle fondamental totalisant un effectif de 131 élèves; soit 19.26% des 680 élèves dénombrés.

Ces écoles sont, en grande majorité (80%), des collèges privés.

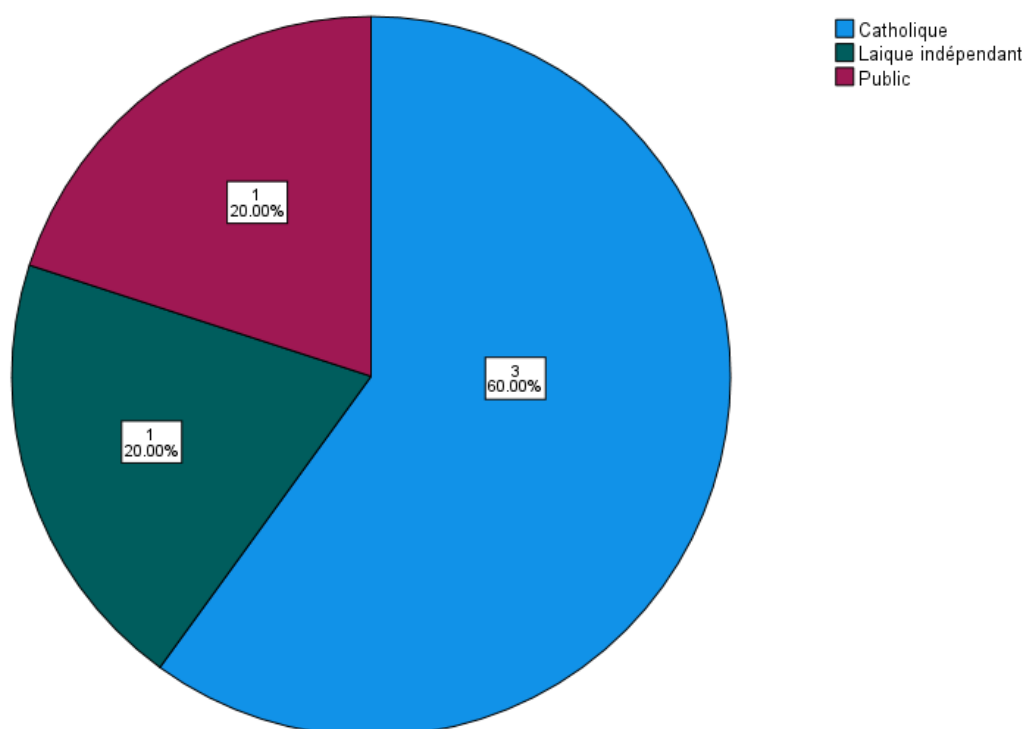


Figure 1 : Répartition des écoles secondaires par réseau d'appartenance

Elles fonctionnent toutes (100%) en simple vacation, à différentes périodes de la journée comme le montre le tableau 1.

Tableau 1 : Répartition des écoles secondaires de Petite Rivière de Nippes selon leur période de fonctionnement

Période de fonctionnement	# écoles	%
7h-12h	1	20.0
Autre	4	80.0
Total	5	100.0

Elles offrent la filière d'enseignement général (100%) et en son sein les Séries « Sciences de la Vie et de la Terre » ou les mathématiques et Sciences Physiques.

Tableau 2 : Répartition des écoles suivant la série qu'elles offrent

Série offerte	# écoles	%
Mathématiques et sciences physiques	1	20.0
Mathématiques et sciences physiques Sciences de la vie et de la terre (SVT)	3	60.0
Sciences de la vie et de la terre (SVT)	1	20.0
Total	5	100.0

Ce sont, dans l'ensemble, de petites et de moyennes écoles secondaires dont la taille varie entre 15 et 363 élèves, selon le réseau considéré.

Tableau 3 : Répartition de la taille des écoles selon leur réseau d'appartenance

Réseau d'écoles	Moyenne	Minimum	Maximum
Catholique	123	86	143
Laique Indépendant	111	111	111
Public	200	200	200
Ensemble	136	86	200

1.1. Accessibilité et accès

En ce qui concerne leur accessibilité et leur accès, il convient de faire remarquer qu'elles sont toutes concentrées dans la ville de Petite Rivière de Nippes:

Tableau 4 : Répartition des écoles secondaires dans la commune de Petite Rivière de Nippes

		Réseau d'appartenance			Total
		Catholique	Laique indépendant	Public	
Commune Petite Rivière de Nippes					
Ville de Petite Rivière de Nippes	#	3	1	1	5
	%	60.0%	20.0%	20.0%	100.0%
Total	#	3	1	1	5
	%	60.0%	20.0%	20.0%	100.0%

Rappelons que, selon l'objectif 4.1 fixé dans le Cadre d'Action d'Incheon établi lors du Forum mondial sur l'éducation pour tous tenu en Corée du Sud en mai 2015, les responsables politiques présents à cette assise s'étaient engagés à l'unanimité à faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, qui débouche sur un apprentissage véritablement utile.

Par rapport à cet objectif dont la réalisation est fixée pour 2030, Haïti a un très long chemin à parcourir; le taux brut de scolarisation au secondaire en 2024-2025 étant seulement de 21.35%. Et quand on tient compte uniquement des enfants âgés de 15 à 18 ans que ce niveau d'enseignement est officiellement censé accueillir, on constate que le taux net de scolarisation se révèle encore beaucoup plus faible (12.83%); très loin donc des 100% visés.

Dans le contexte haïtien, l'un des éléments de blocage à l'accès à l'éducation pour tous est le coût de scolarisation, tant dans le privé que dans le public. Dans le privé, ce coût varie entre 73621.67 et 84749.75 gourdes pour l'année scolaire 2024-2025, suivant l'année d'études considérée.

Tableau 5 : Coût moyen de scolarisation d'un élève au secondaire dans le privé

Année d'étude	Scolarité	Matériel	Habillement	Nourriture	Total
NS1	17041	9908.75	27800	30000	84749.75
NS2	17927.5	13727.50	11966.67	30000	73621.67
NS3	17791.67	17162.50	10633.33	30000	75587.50
Ns4	18808.84	17750	10800	30000	77358.84

Dans le public, ils varient aussi; entre 66666 et 76724.75 gourdes; 7.20% de ces coûts sont pris en charge par les parents des élèves. Ce n'est pas gratuit même dans le public et ne peut donc être rendu alors obligatoire.

Tableau 6 : Coût moyen de scolarisation d'un élève au secondaire dans le public

Année d'étude	Salaire/élève	Scolarité	Matériel	Habillement	Nourriture	Total
NS1	5516	3500	9908.75	27800	30000	76724.75
NS2		3500	13727.50	11966.67	30000	64710.17
NS3		3500	17162.50	10633.33	30000	66811.83
Ns4		2600	17750	10800	30000	66666

L'autre élément de blocage à l'éducation pour tous également important à signaler, c'est le faible niveau de performance des écoles souvent enregistré; en d'autres mots leurs faibles capacités à faire apprendre et progresser les élèves qui les fréquentent. Elles font constamment redoubler ceux qui sont en difficulté. Pour l'année scolaire 2023-2024, nous avons constaté que le cheminement scolaire des élèves dans la commune de Petite Rivière de Nippes était assez difficile au niveau du secondaire; les taux de promotion d'une classe à l'autre ayant varié de 59 à 85 % suivant la classe considérée.

Si cette tendance se maintient, l'analyse théorique de la cohorte de 473 élèves qui sont admis en NS1 au cours de l'année scolaire 2024-2025 se présentera comme suit :

Analyse de cohorte au niveau fondamental					
TP	0.75	0.83	0.85	0.59	
TR	0.15	0.1	0.15	0.3	
TA	0.10	0.07	0	0.11	
Année	NS1	NS2	NS3	NS4	Diplômés
					Années-élèves
		34			
2024-2025	340	↗			340
	↓	↘	18		
2025-2026	51	255	↗		306
	↓	↘	↘	0	
2026-2027	8	64	212	↗	283
	↓	↘	↘	↘	
2027-2028	1	12	85	180	278
	↓	↘	↘	↘	
2028-2029	0	2	23	126	106
		↘	↘	↘	
2029-2030		0	5	57	74
			↘	↘	↘
2030-2031			1	21	34
				↘	↘
2031-2032				7	14
					↘
2032-2033					4
					↘
Promus					232
Année-élèves					1682
Nombre d'années-élèves dans l'idéal =				928	
Nombre d'années-élèves réel =				1682	
Rendement interne =				55.17	
Coefficient d'augmentation des coûts =				1.812466	
Coût de l'élève formé =				7.249863	

Il en ressort donc que, dans cette commune, l'enseignement secondaire a un niveau de rendement interne assez faible (55.17%). Des 340 élèves qui sont entrés en NS1 en 2024-2025, 31.18% obtiendront leur diplôme de fin d'études dans les quatre (4 ans) prévus, soit à la fin de l'année scolaire 2028-2029. Puis, après avoir pris en compte les cas de redoublement, ils seront un total de 232 élèves (68.24%) de la cohorte à boucler le cycle en 2032-2033.

1.2. Qualité de l'éducation dispensée

Dans cette commune, l'enseignement au niveau du secondaire est dispensé par un effectif de 85 enseignants dont 7 femmes (8.24%); seulement 35.3% d'entre eux sont nommés par l'État. Il convient toutefois de souligner que la majorité des enseignants au secondaire travaillent à temps partiel dans plusieurs écoles à la fois. Ainsi, le nombre d'enseignants mentionné ici est complètement sur-évalué; car bon nombre d'entre eux sont comptés plus d'une fois. À titre purement indicatif, leur répartition se fait comme suit par réseau d'écoles :

Tableau 7 : Répartition des enseignants par réseau d'écoles

Réseau d'écoles	# d'enseignants	# de femmes	Enseignants nommés par l'État
Catholique	46	6	16
Laïque Indépendant	21	1	0
Public	18	0	14
Ensemble	85	7	30

Leurs profils de formation sont très variés suivant le réseau d'écoles considéré. Certains enseignants proviennent de l'École Normale Supérieure (ENS) ou des Facultés de Sciences de l'Éducation; tandis que d'autres n'ont reçu aucune formation pédagogique comme le fait ressortir la figure 2.

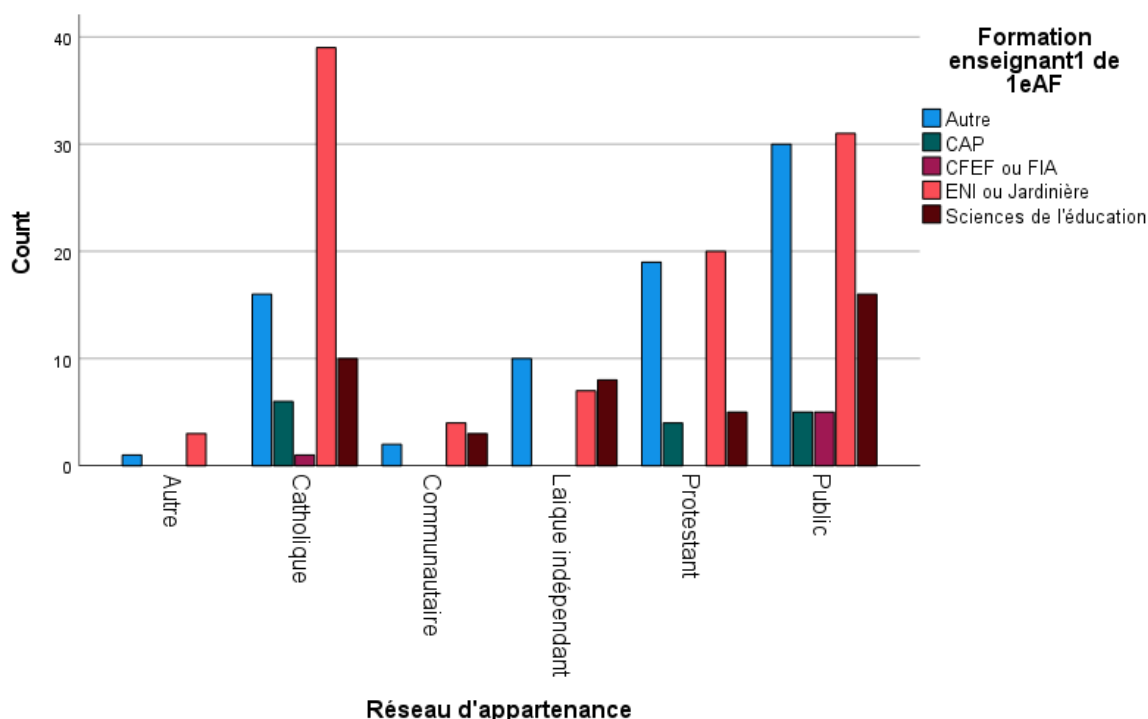


Figure 2 : Répartition des enseignants par réseau et selon leurs profils de formation professionnelle

Ce sont des enseignants qui travaillent surtout à temps partiel dans des écoles. Très souvent, on les retrouve donnant des cours dans différents établissements où ils sont rémunérés par heure de travail. Cela rend alors assez difficile dans une étude du genre d'établir avec précision leurs salaires mensuels qui sont plutôt cumulatifs et dépendants du nombre d'heures de cours qu'ils fournissent ainsi que du tarif horaire selon lequel ils sont payés. Toutefois, à titre indicatif et selon les informations recueillies, il ressort que, partiellement, leurs salaires mensuels moyens varient considérablement suivant le réseau d'écoles considéré, de 7067 gourdes à 52000 gourdes.

Tableau 8 : Répartition des salaires mensuels moyens par réseau d'écoles

Réseau d'écoles	Salaire mensuel moyen
Catholique	43560
Laïque Indépendant	7067
Public	52000
Ensemble	29126

Dans la commune de Petite Rivière de Nippes, au niveau du secondaire, les conditions d'accueil des élèves semblent plus ou moins acceptables. On trouve en moyenne 26 élèves par salle de classe et 1.13 m² par élève, comme le montre le tableau 9.

Tableau 9 : L'organisation pédagogique dans la commune

Réseau d'écoles	# salle classe	# de m ²	Nbre élève	# m ² /élève	Ratio élèves/ salle	# m ² / salle
Catholique	31	378	369	1.02	12	12.2
Laïque Indépendant	7	140	111	1.26	19	20
Public	6	252	200	1.26	33	42
Ensemble	26	770	680	1.13	26	29.62

En résumé, on peut dire que l'offre scolaire au niveau du secondaire est assez coûteuse pour les parents et les élèves, et de qualité modérée; les valeurs de l'ensemble des indicateurs susmentionnés qui sont utilisés pour diagnostiquer cette offre se présentant comme suit :

Tableau 10 : Résumé des valeurs des indicateurs utilisés pour ce diagnostic

Indicateur	Pour l'année scolaire 2024-2025
Taux de scolarisation	Taux brut de scolarisation = 21.35% Taux net de scolarisation = 12.83%
Coûts moyens de scolarisation dans le public	NS1 = 76724.75 gourdes NS2 = 64710.17 gourdes NS3 = 66811.83 gourdes NS4 = 139544.62 gourdes 51.87% de ces coûts sont pris en charge par les familles.
Coûts moyens de scolarisation dans le privé	NS1 = 62255 gourdes NS2 = 57757.5 gourdes NS3 = 582578 gourdes NS4 = 66666 gourdes
Taux de promotion	Taux de promotion en NS1 = 75% Taux de promotion en NS2 = 83% Taux de promotion en NS3 = 85% Taux de promotion en NS4 = 50%
Taux de redoublement	Taux de redoublement en NS1 = 15% Taux de redoublement en NS2 = 10% Taux de redoublement en NS3 = 30% Taux de redoublement en NS4 = 18%

Taux d'abandon	Taux d'abandon en NS1 = 10% Taux d'abandon en NS2 = 7% Taux d'abandon en NS3 = 0% Taux d'abandon en NS4 = 11%	
Rendement interne du réseau d'écoles à Petite Rivière de Nippes	82.76%	
Rapport élève/salle de classe	26 élèves	
Nombre d'enseignants	85	
Pourcentage de femmes	8.24%	
% enseignants nommés par l'État	35.3%	
% de maîtres qualifiés	62.6%	
Ratio moyen m ² /élève	1.13 m ²	
% d'élèves sans manuels	60%	
Taille moyenne des établissements	136 élèves	
Salaire moyen mensuel d'un enseignant	Partiellement, 52000 gourdes dans le public et 25363.50 gourdes dans le privé	

II. Analyse démographique

Nous avons vu dans la carte scolaire préscolaire et fondamentale, partie A de ce document, que la population de la commune de Petite Rivière de Nippes croît suivant un taux moyen annuel de 1.35%, selon les estimations et projections de l'IHSI. Cela signifie donc qu'il y aura, dans les années à venir, de nouveaux enfants à accueillir tant au niveau du fondamental qu'au niveau du secondaire. Le tableau 11 montre l'évolution de la population scolarisable jusqu'en 2028.

Tableau 11 : Estimations et projections de la population scolarisable

Âge	2024	2025	2026	2027	2028
15	650	655	659	663	668
16	646	650	654	658	663
17	641	645	649	653	657
18	635	639	643	647	651
15-18	2572	2588	2605	2622	2639

À ces données démographiques qui indiquent les effectifs d'enfants qu'il faudra se préparer à accueillir en classe (en NS1), il faut ajouter les effectifs d'élèves qui boucleront régulièrement la 9^e Année Fondamentale avec succès et tenir compte du même coup de ceux qui redoubleront les classes, comme c'est le cas présentement.

De plus, en considérant le fait que l'âge officiel d'admission au secondaire en Haïti est de 15 ans, il ressort que le même phénomène d'élèves sur-âgés qui s'est développé au niveau du fondamental s'est poursuivi et renforcé au niveau du secondaire. Les calculs ont montré que le taux d'admission des enfants âgés de 15 ans dans cette classe en 2024-2025 est seulement de 9.08% dans la commune de Petite Rivière de Nippes. Cela signifie donc qu'il resterait 100-9.08%

= 90.92% d'enfants de la population scolarisable à admettre en NS1 pendant les cinq (5) prochaines années si l'on veut progresser à coup sûr vers l'objectif de 100% à atteindre en 2030.

Il faudrait donc accroître annuellement ce taux d'admission de 22.73% pour pouvoir atteindre l'objectif de 100% en 2028-2029. La progression du taux d'admission en NS1 et de l'effectif des nouveaux élèves à accueillir devra se faire alors comme suit :

Tableau 12 : Estimation et projection des enfants à admettre en NS1

Année	Population de 15 ans	Taux d'admission	# total d'enfants à admettre
2024-2025	650	0.0908	59
2025-2026	655	0.3183	208
2026-2027	659	0.5454	359
2027-2028	663	0.7727	512
2028-2029	668	1	668

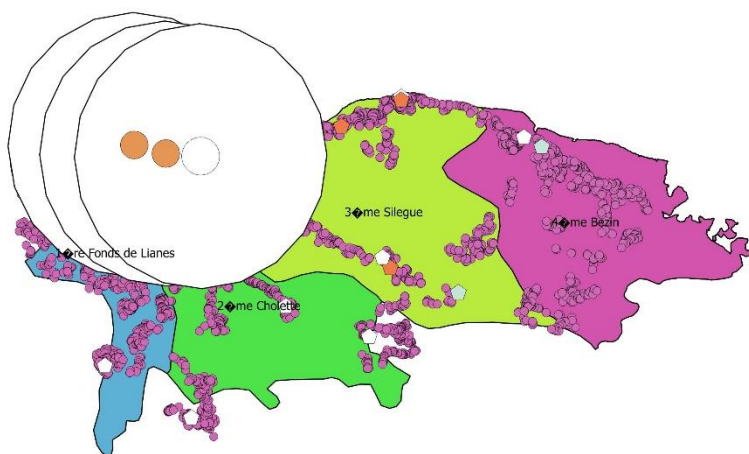
III. Propositions de réorganisation de l'offre scolaire au secondaire à Petite Rivière de Nippes

Pour pouvoir accueillir les effectifs d'enfants susmentionnés, il s'avérera nécessaire d'intervenir sur l'offre scolaire existante de triple manière : en redéfinissant les aires de recrutement des écoles de façon à rendre acceptable le temps de marche des élèves, en renforçant la qualité des infrastructures d'accueil des écoles existantes et en implantant de nouvelles écoles secondaires publiques (des lycées) dans des endroits stratégiques où il n'y en a pas encore.

3.1. Les aires de recrutement

On a vu dans les pages précédentes que toutes les écoles secondaires se trouvent concentrées dans la ville de Petite Rivière de Nippes; les sections communales en sont complètement dépourvues. Comme conséquence, les enfants qui y résident se trouvent obligés de parcourir de très longues distances pour atteindre les écoles existantes. En d'autres mots, ces écoles admettent des élèves qui viennent de partout dans cette commune comment le montre l'image ci-dessous présentant, en forme circulaire, leurs aires de recrutement actuelles.

AIRES ACTUELLES DE RECRUTEMENT DES ÉCOLES SECONDAIRES DANS LA COMMUNE DE PETITE RIVIÈRE DE NIPPES



En effet, cette image fait très bien ressortir comment les aires de recrutement de ces écoles secondaires se recoupent; c'est-à-dire qu'elles tirent leurs effectifs d'élèves dans presque les mêmes localités. Il y a donc lieu d'y mettre de l'ordre. Pour commencer, il sera nécessaire de penser implanter de nouveaux lycées dans les 3 sections communales non pourvues.

Rappelons que l'un des objectifs fondamentaux de la carte scolaire, c'est de permettre aux autorités de maximiser l'offre scolaire au niveau local et de la rendre adéquate par rapport à la demande scolaire exprimée ou incitée, au regard des objectifs poursuivis. Tenant compte de ces propositions de réorganisation de l'offre publique au niveau du secondaire, il y aura donc lieu de penser former et recruter de nouveaux personnels enseignants et non enseignants, mettre à niveau ceux qui n'ont pas encore les profils professionnels requis et cesser en même temps d'en recruter de nouveaux non formés.

Dans la dynamique des objectifs éducatifs post 2015, l'État haïtien a l'obligation de faire en sorte que tous les enfants aient une chance égale d'accès à l'école secondaire. Cela passera non seulement par une augmentation de l'offre scolaire publique à travers le pays comme indiqué au point 3.4 mais également par le financement public de l'offre non publique à ce niveau d'enseignement dans la mesure du possible.

Pour finir, comme dans les lycées seuls les salaires des enseignants et des directeurs avec le personnel administratif sont présentement pris en charge par l'État et que toute la balance des coûts payés par élève (51.87%) est assumée par les familles, dans sa politique de financement

de l'éducation visant l'obligation et la gratuité scolaires au secondaire, nous proposons que l'État s'organise pour financer l'intégralité des coûts (scolarité, matériels scolaires, uniformes et cantine) dans l'ensemble des lycées qui seront mis en place dans la commune de Petite-Rivière de Nippes en leur allouant le budget nécessaire par élève.

Méthodologie appliquée

MÉRISIER, G.-G. (2016). Méthodologie simplifiée de préparation de cartes scolaires, EPT-BID.

Les Annexes

Annexe 1 : Répertoire des écoles de la commune de Petite Rivière de Nippes

Annexe 2 : Liste des enseignants avec leurs profils de formation professionnelle